

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-03-021

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présent(s) : 25
Nombre de suffrages exprimés : 26
Nombre d'absent(s) : 1
Nombre de pouvoir(s) : 1

Vote :

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 13 mars 2025

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Alain THOLOT, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Marcelle DJOUHARA, Serge TRIOULEYRE, Christiane CLUZEL, Marc COMBETTE, Pierre PASQUIER, Claude TOUILLOUX, Odile PHILIPPON, René MEASSON, Martine CHARLES, Henri CELLIER, Marie-Pierre SEON, Christelle PLUCHAUD, Stéphane VILLARD, Margot SOLVIGNON, Florence CHEUCLE, Corinne VERDIER, Florence GAVARD, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Arnaud DE MAZENOD

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Arnaud DE MAZENOD pouvoir à Antoine RODRIGUEZ

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 26, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Patrice BRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX - MODIFICATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20250327-2025-03-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2025
Publication : 04/04/2025

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Dans le cadre des avancements de grade de l'année 2025, il est proposé à l'assemblée de créer, au 1^{er} mars 2025, les postes suivants :

Création de poste au 01/03/2025	Catégorie	Quotité hebdomadaire TNC : temps non complet TC : temps complet
1 poste au grade d'Attaché Principal	A	35 h
1 poste au grade d'Adjoint Adm Principal 1 ^{ère} classe	C	28 h
1 poste au grade d'Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	35 h
1 poste d'Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	35 h

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

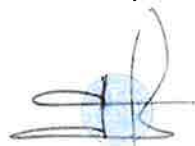
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

- Approuve les créations de poste comme présentées dans le tableau ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à mettre à jour le tableau des emplois communaux

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 2 AVRIL 2025

LE MAIRE,



ERIC LARDON

LE SECRETAIRE DE SEANCE



PATRICE BRAUD